

# Pour un plan de relance : les propositions de Citeo en faveur d'une accélération des solutions pour l'économie circulaire des emballages et papiers

Les répercussions sociales et économiques de la crise actuelle risquent de freiner grandement la dynamique engagée ces dernières années pour accélérer l'économie circulaire, en ayant des effets sévères sur les entreprises et en les privant de leurs capacités d'investissement. Acteur de l'économie circulaire depuis 30 ans, Citeo est convaincu que, en tant qu'économie protectrice des ressources, créatrice de solutions durables et locales, celle-ci est plus que jamais nécessaire à l'indispensable transition économique et environnementale créée par la crise sanitaire du Covid 19.

D'importants moyens financiers publics vont être mobilisés à travers différents plans de relance français et européen. Dans ce contexte, il paraît essentiel que l'État mette en œuvre et coordonne des mesures de soutien économique qui permettent aux entreprises d'investir dans l'écoconception et la transformation de leurs modes de production et de distribution mettant en œuvre à très court terme cette dynamique de circularité.

Pour le secteur des emballages ménagers et des papiers, cela passe notamment par le déploiement du réemploi, le passage au 100% recyclable avec des débouchés pérennes et une nette progression des performances de collecte de certains territoires.

Citeo souhaite contribuer à la réflexion en cours pour les plans de relance français et européen et dans cette perspective propose 7 mesures principales :

- 1. Création d'un fonds de transition pour aider les fabricants d'emballages et metteurs en marché à faire évoluer leurs lignes de production vers le 100% recyclable ou réemployable**
  - Moderniser des outils de production manufacturière (machinistes) permettant une conversion vers des matériaux durables (critères de réemploi, recyclabilité...)
  - Cibler des entreprises françaises et/ou de pays frontaliers pour assurer la relocalisation d'un outil industriel répondant aux nouveaux objectifs réglementaires français et européens.
  
- 2. Financement de la R&D sur les matériaux de demain**
  - Soutenir les centres techniques industriels français, avec des moyens et une ambition renouvelés, afin de permettre le développement de nouveaux matériaux alternatifs en particulier dans les domaines fibreux et plastiques, et assurer aux entreprises françaises de disposer des solutions de substitutions de pointe.

- 3. Soutien à l'investissement dans le secteur du réemploi favorisant le développement de cette nouvelle pratique**
  - Financer dans le cadre des mesures de relance nationales la création de l'Observatoire du réemploi prévu par la loi AGECE pour éclairer les entreprises dans leurs choix de développement d'emballages réemployés/réemployables en France.
  - Développer des infrastructures propres et économes en énergie et en eau : zones de massification (plateforme logistique retour), outils de lavage performants...
  
- 4. Développement du recyclage moléculaire et de la pyrolyse des plastiques en France**
  - Soutenir au moins deux projets en France dans le recyclage chimique : un en pyrolyse (PE, PP) et l'autre sur le PET.
  
- 5. Restructuration de la filière de recyclage des papiers graphiques et soutien de la filière papier-carton**
  - Aider à l'investissement pour accompagner les imprimeurs dans la décroissance du marché (pas de création de nouvelle capacité mais outil plus adapté).
  - Mettre en place une fiscalité adaptée (TVA réduite) pour soutenir les produits papiers grands publics (cahiers, ramettes etc.).
  - Soutenir la conversion d'usines papetières : de la production de graphique vers la production de papier pour emballage carton.
  - Soutenir la filière papier-carton à travers un projet de rapatriement d'unités de production en Europe.
  
- 6. Accompagnement du plan de relance d'un cadre permettant d'accélérer l'investissement, la compétitivité et la circularité des matériaux**
  - Favoriser l'intégration de matériaux recyclés pour les secteurs les plus fortement consommateurs de ressources (BTP, automobile ...) et via la commande publique.
  - Mobiliser un dispositif de suramortissement pour encourager les entreprises à investir dans de nouveaux biens, machines, etc. par l'obtention d'avantages fiscaux (extension du dispositif aux entreprises soutenant la compétitivité et circularité des matériaux : modifications de lignes industrielles, nouvelles lignes de recyclage, rénovation de machines etc.).
  - Mobiliser du Crédit d'impôt recherche (CIR) et du Crédit d'impôt innovation (CII) pour les entreprises qui engagent des dépenses de recherche fondamentale et de développement expérimental.
  
- 7. Soutien à la généralisation de la collecte séparée et du tri de tous les matériaux (verre, papiers, carton, aluminium, acier, plastique)**
  - Participer au financement de la modernisation et massification des centres de tri.
  - Financer la multiplication des points d'apport volontaire dans les zones de forte consommation hors domicile, notamment les centres urbains et les établissements recevant du public (aéroports, gares, galeries commerciales, établissements de plein air, espaces d'exposition, etc.).
  - Assouplir les contraintes d'occupation de l'espace public, notamment urbanistiques et patrimoniales afin d'accélérer de façon significative le déploiement du tri sélectif dans les espaces publics et privés.

Les mesures proposées ont pour objectif de renforcer l'offre française de solutions de recyclage et de soutenir la transition environnementale des entreprises les plus fortement impliquées dans l'économie circulaire, tout en développant la compétitivité des territoires et l'emploi local et en contribuant à la lutte contre les déchets sauvages. Elles viendront compléter et amplifier les efforts des acteurs économiques, en particulier les actions engagées par Citeo et les entreprises de la grande consommation qui, dans le contexte économique dégradé actuel, continuent à concevoir et financer le développement de l'écoconception, du réemploi et du recyclage des emballages et des papiers.

## **A propos de Citeo**

Citeo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers en les transformant en ressources. Avec sa filiale Adelphe, Citeo apporte conseils et solutions à ses clients – entreprises de l'industrie, du commerce, de la distribution et des services de grande consommation – afin de les aider à exercer leur responsabilité liée à la fin de vie des emballages et des papiers, et ce dans des conditions économiques optimales.

En 25 ans, les entreprises ont investi plus de 9,5 milliards pour financer la collecte sélective et créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui 70% des emballages et 59% des papiers sont recyclés grâce au tri des Français devenu le 1er geste citoyen.

Agissant pour faire advenir une véritable économie de la ressource en France, Citeo s'est fixé 3 priorités : simplifier le geste de tri pour permettre à tous les Français de trier tous leurs emballages et papiers d'ici 2022 ; innover pour inventer les nouveaux matériaux, technologies de recyclage, solutions de collecte et débouchés ; réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers en accompagnant les entreprises dans la généralisation de l'éco-conception.

## **Contacts presse**

Olivia Retali

[olivia.retali@citeo.com](mailto:olivia.retali@citeo.com)

01 81 69 05 83 / 06 42 82 81 74

Laureen Bonnet

[laureen.bonnet@citeo.com](mailto:laureen.bonnet@citeo.com)

01 81 69 05 97 / 06 75 65 04 61